



Treycovagnes, le 15 avril 2024

**MUNICIPALITE**  
**De**  
**TREYCOVAGNES**

**AU CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES**

**Préavis municipal n° 2/2024**  
**relatif à une demande de crédit extra budgétaire de Fr. 87'000.— pour le remplacement de l'unité de chauffage de la salle du pétrole par une PAC air-eau et installation de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**Historique**

Le bâtiment de la salle du pétrole a été construit courant de l'année 2000, sur le site même des recherches pétrolifères précédemment entreprises par la compagnie Shell.

Ces dernières années, des travaux d'entretien courant et lourd ont été régulièrement effectués, à savoir :

rénovation/entretien du parquet en bois, entretien général,  
entretien régulier des machines de cuisine professionnelles,  
remplacement des fenêtres et entretien de la huisserie,  
assainissement du bâtiment suite à des infiltrations d'eau,  
rénovation de la toiture, contrôle annuel de son étanchéité,  
mise en place d'une ligne de vie etc.

Bien qu'ayant bientôt 25 ans, la structure de ce bâtiment est donc en parfait état.

Dès son inauguration, la salle a toujours connu un vif succès. En 2023, elle a été louée plus de 90 jours. Sa situation dominante et les aménagements extérieurs proposés font le bonheur des locataires. D'autre part, ce bâtiment sis dans un écrin de verdure est réellement une belle carte de visite pour notre commune.

Ainsi, l'âge du bâtiment et son époque de construction font que l'unité de chauffage (qui est celle d'origine) fonctionne encore aujourd'hui, avec du mazout ECO. Le temps est donc venu d'assainir l'unité de production énergétique de la salle.

Ceci est d'autant plus justifié par le contexte environnemental et économique actuel ainsi que par l'émergence prochaine de nouvelles lois fédérales et cantonales sur l'énergie, dont les objectifs seraient d'ores et déjà partiellement/voire totalement remplis par la nouvelle installation proposée ici.

C'est donc dans ce but que la municipalité souhaite installer des panneaux photovoltaïques et une pompe à chaleur air-eau en vue d'une mise aux normes de la salle du pétrole.

**Détail du projet**

La municipalité a procédé à six appels d'offres auprès d'artisans locaux connus. Diverses options chiffrées ont ainsi été proposées. Au final, deux fournisseurs ont été retenus par la municipalité.

En vue de réduire l'achat d'électricité auprès d'un fournisseur extérieur et afin d'atteindre une certaine autosuffisance énergétique, l'installation de 117 m<sup>2</sup> de panneaux solaires en toiture est devenue une évidence. Ce d'autant plus que l'orientation du toit de la salle, la surface à disposition et la localisation de l'immeuble, sont des éléments en faveur d'une production optimale annuelle présumée de 29 000 kWh.

Pour la pompe à chaleur, la municipalité a porté son choix sur une PAC air-eau ELCO AEROTOP SG14 Inox Optic dont l'efficacité énergétique annoncée est de W55/W35, soit A+++ . Elle sera installée dans le local de l'ancienne chaudière et la partie extérieure quant à elle sera placée sur le mur nord de la salle.

**Coûts et financement**

En ce qui concerne **les coûts**, ceux-ci sont estimés de la manière suivante :

Panneaux solaires 117.2 m <sup>2</sup> (fourniture, installation, raccordement TTC)	Fr.	43'000.—
Pompe à chaleur ELCO (fourniture, installation, raccordement TTC y c enlèvement citernes et CECB)	Fr.	54'441.75
Divers et imprévus, TTC 10 % (base investissement brut 97'000.--)	Fr.	<u>9'700.—</u>
<b>Investissement brut</b>	<b>Fr.</b>	<b>107'141.75</b>
Subvention présumée pour les panneaux solaires y c commune	Fr.	- 12'500.—
Subvention présumée pour la PAC y c commune	Fr.	<u>- 7'500.—</u>
<b>Coût final net arrondi</b>	<b>Fr.</b>	<b>87'000.—</b> =====

**Le financement de ces travaux** sera assuré par le biais de la trésorerie générale.

**L'investissement sera amorti sur 30 ans**, dès l'année qui suit la fin des travaux.

La durée de cet amortissement est fixée conformément aux nouvelles disposition comptables entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, en vue de la mise en place de MCH2.

Ces nouvelles dispositions prévoient que toutes les collectivités, y compris celles qui ne sont pas encore passées à MCH2, devront appliquer les nouvelles durées d'amortissement fixes spécifiques par catégorie d'immobilisation.

## Conclusion

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

- vu le préavis municipal n° 2/2024 de la municipalité,
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

#### décide

- Article 1** d'accorder un crédit extra budgétaire de Fr. 87'000.— (inclus subventions) pour le remplacement de l'unité de chauffage de la salle du pétrole par une PAC air-eau et installation de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité,
- Article 2** d'autoriser les travaux nécessaires,
- Article 3** de financer le montant de Fr. 87'000.— par un prélèvement sur la trésorerie courante.

Approuvé en séance de municipalité du 23 avril 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :  Pascal Wüthrich

La secrétaire :  Michèle Aubert Fahrni



The seal of the Municipality of Treycovagnes is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, with the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' visible. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE DE TREYCOVAGNES' and 'LIBERTÉ PATRIE' at the bottom. There are small stars on either side of the shield.